

TSBM —Assemblée générale du 02/07/2022

Page 1 sur 6

2022 – AG - 01

Extérieur pas de tir 25m.



Mesdames, Messieurs,

Bonjour et merci de votre présence.

En premier lieu nous devons vérifier le quorum

Pour la saison sportive 2021-2022, le nombre de nos adhérents est de 96.

Le quorum, est donc pour cette année de 32 membres présents ou représentés.

Il est atteint à 14 heures 17 minutes.

55 adhérents sont présents ou représentés sur un total de 96, l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Afin d'éviter tout quiproquo, c'est le président sortant, M. Jean-Pierre VIALLE, qui a souhaité rédiger son dernier compte rendu de saison sportive, après vingt-deux ans au service de notre sport, de notre club et de ses adhérents pour le présenter au vote de notre assemblée. C'est aussi le trésorier sortant, M. Olivier ANTOINE qui présentera le compte rendu financier. Le nouveau bureau prendra ses fonctions à l'issue du vote du rapport moral.

Avant de commencer le président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de notre ami M. Robert PEREZ décédé le 15 mai dernier. Robert a été très impliqué dans notre sport, il a été pendant de longues années arbitre national dans de nombreuses disciplines, président du comité départemental de tir du Gard et il a été vice-président de notre club. Qu'il en soit remercié. Fin de la minute de silence : Le président remercie l'assemblée.

Élection des commissaires aux comptes

Le président remercie par avance les deux adhérents qui voudront bien vérifier les comptes pendant l'assemblée et nous faire part de leurs remarques lors de la présentation du rapport financier. Il est fait appel à candidatures.

Les adhérents qui sont candidats et sont donc proposés au vote de l'assemblée pour être commissaires aux comptes sont M. CHARLES Bruce (82524155) et M. SOULIE Pierre (82709438) *Leur candidature est soumise au vote de l'assemblée.*

Aucune voix contre, aucune abstention, ils sont donc élus à l'unanimité. Ils se retirent avec l'ensemble de la comptabilité pour vérification.

Rapport moral

Nous devons en premier lieu vous présenter le nouveau comité directeur que nous avons élu en séance du 08 juin 2022.

Ce vote est intervenu en réunion du comité directeur car la majorité des membres élus pour quatre années lors de notre AG du 05/09/2020 restent en fonction. Il s'agissait de remplacer M. Robert PEREZ, décédé, et M. Daniel BELLET démissionnaire pour des raisons de santé. Nous avons coopté M. Laurent MALPLAT et M. Denis MONTANE pour les remplacer.

Nous avons également procédé à l'élection d'un nouveau bureau pour satisfaire à la demande de M. Olivier ANTOINE de se libérer de la fonction de trésorier ainsi que la demande de M. Jean-Pierre VIALLE de se libérer de la fonction de président.

Association affiliée à la Fédération Française de Tir sous le n°1130008 / agrément Jeunesse et Sports n° 30 S 14 / code APE : 926C
SIRET n°49414138500018

Site internet : www.tsbm.fr - Courriel : tsbm@outlook.com

Adresse : Chez Jean-Pierre VIALLE, 935 Route de Salazac, 30200 SAINT LAURENT DE CARNOLS

TSBM —Assemblée générale du 02/07/2022

Page 2 sur 6



Le nouveau bureau se compose donc de :

Président ---M. Pascal MARGOTTEAU
Vice-président --- M. Jean-Pierre VIALLE
Trésorière --- Mme Céline MALPLAT
Trésorier adjoint --- M. Olivier ANTOINE
Secrétaire --- M. Guillem QUATRE CASAS
Secrétaire adjoint --- M. Philippe GENTIL

les autres membres du comité directeur sont par ordre alphabétique :

M. Vasken BABIKIAN
M. Régis BEAUDROIT
M. Michel (Camille) DE MALET ROQUEFORT
M. Laurent MALPLAT
M. Denis MONTANE
M. Philippe POURSEL

Ristourne de 20€

Les ayants droits des CE Orano et CEA bénéficient d'une « ristourne » de 20€ sur les tarifs annuels du TSBM permettant le renouvellement des licences. A date il n'y a pas d'information de la part de ces CE relative à une éventuelle suppression. Cette ristourne est maintenue.

Fréquentation des pas de tir

Le président annonce que les pas de tir 25 mètres et 100 mètres sont ouverts le samedi après-midi et le mercredi après-midi entre 14 et 17 heures, une permanence y est assurée.

Suite à l'installation d'un système de vidéo surveillance sur nos pas de tir, les adhérents qui ont un badge à jour, ont la possibilité de venir pratiquer du lundi au samedi entre 09 heures et 18 heures.

Pour des raisons de sécurité il vous est demandé de ne pas venir pratiquer tout seul. Il vous est demandé de plus, pendant les périodes estivales de ne pas pratiquer entre 12 heures et 14 heures par respect du voisinage qui à cette période de l'année peut avoir envie de déjeuner en extérieur. Merci pour eux et pour nous tous car un litige pour nuisances sonores pourrait nous être préjudiciable.

Vous savez tous que votre activité sur les pas de tir justifie vos détentions d'armes. Bien que les séances de tir contrôlé aient été supprimées les séances de tir de loisir restent une source de plaisir, de détente et de convivialité.

Gestion des déchets sur les pas de tir

La gestion des déchets sur les pas de tir évolue :

- Il n'y a plus de collecte de déchets sur les pas de tir. Chaque tireur doit donc ramener avec lui ses déchets en quittant le pas de tir à la fin de sa séance de tir. Il est rappelé que les cibles, quel que soit leur état en fin de séance, sont considérées comme des déchets.
- Le recyclage des douilles 100% laiton reste possible (quel que soit le calibre, avec l'amorce percutée si laiton également) donc les collecteurs à cet effet restent disponibles sur les pas de tirs.

Gestion des « invités »

Il est possible qu'un adhérent invite une personne sur les pas de tir afin de lui faire découvrir son sport. Toutefois pour des raisons d'assurance, l'adhérent doit prévenir au plus tôt le Président et lui communiquer les coordonnées de l'invité afin qu'il soit déclaré sous ITAC.

Tout adhérent bénéficie par sa Licence de l'assurance de la Fédération Française de Tir.

Association affiliée à la Fédération Française de Tir sous le n°1130008 / agrément Jeunesse et Sports n° 30 S 14 / code APE : 926C

SIRET n°49414138500018

Site internet : www.tsbm.fr - Courriel : tsbm@outlook.com

Adresse : Chez Jean-Pierre VIALLE, 935 Route de Salazac, 30200 SAINT LAURENT DE CARNOLS



L'avenir de notre sport

La saison sportive 2021-2022 se termine avec plusieurs changements notables dans l'organisation de notre sport :

- Création du compte EDEN pour chaque licencié. Nos ministères de tutelle (intérieur et sports) ont exigé de la Fédération Française de Tir d'engager la dématérialisation de la licence sportive et pour ce faire elle a créé l'application EDEN. Aucune licence ne sera délivrée si le compte EDEN n'a pas été créé par l'adhérent. Aucune licence ne sera délivrée si l'adhérent n'a pas enregistré sur EDEN son certificat médical annuel. Les autres fonctionnalités d'EDEN pourront être expliquées au cas par cas en fonction de vos besoins.

- Le ministère de l'intérieur avec le service central des armes et explosifs a initié la création d'un compte SIA pour chaque détenteur d'arme soumise à simple déclaration ou soumise à autorisation. Ce compte que vous allez devoir créer dès que l'administration nous en informera vous permettra d'accéder à votre râtelier numérique qui répertorie les armes que vous détenez avec dématérialisation des documents de détention et de déclaration. L'ouverture de ce service s'est faite en premier pour les chasseurs. A la suite de certains dysfonctionnements l'accès pour les tireurs sportifs a été reporté à une date ultérieure.

Ces deux modifications impliquent que chaque licencié FFTir ait une adresse mail fonctionnelle et il est fortement conseillé qu'il dispose également d'un téléphone mobile de type smartphone avec l'application EDEN téléchargée.

Une autre modification d'importance concerne la vente programmée de nos installations sportives par le CE ORANO.

Nous avons été informé de façon officielle de la volonté de ce CE de vendre la zone de Berret comprenant les installations du tennis et celles du tir et il nous a été demandé de faire une offre pour cette acquisition sachant que le montant espéré par le CE pour l'ensemble du site de Berret serait de trois cent six mille euros.

Ce montant est visiblement déraisonnable car pour des associations loi 1901 comme les nôtres un tel montant ne peut pas être envisagé.

C'est en plus d'une grande injustice car dans les années 1986-1987 il a été demandé aux bénévoles du club de tir **en contrepartie** d'une utilisation exclusive continue et sans limite dans le temps, de construire eux-mêmes le bâtiment et les annexes du 25 mètres. Ce chantier a occupé une quinzaine de femmes et d'hommes (hé oui cinq ou six dames ont fait du mortier et ont monté des parpaings) pendant les week-ends, les jours fériés et quelques vacances durant trois années bien pleines.

Par la suite nous avons continué d'améliorer ces équipements toujours par le travail de bénévoles : création du pas de tir 10 mètres, mise à l'abri des intempéries et du vandalisme du 25 mètres par un système de volets sur les postes de tir, création des tables de tir en béton sur le 100 mètres et entretien et amélioration réguliers des installations et notamment des protections de sécurité.

Ces moments intenses de camaraderie et d'abnégation au service d'une communauté sportive ne doivent pas se transformer en regrets et amertume.

Propos de l'adhérent Jean-Pierre VIALLE : je suis le seul, parmi les anciens et les actuels adhérents, qui ait participé à tous les chantiers depuis la construction initiale jusqu'aux travaux d'amélioration à l'intérieur des stands. Je dis cela pour qu'il soit bien clair que je ne quitte pas le navire en pleine tempête mais je ne pourrai pas mener sereinement les négociations à venir avec le CE Orano. Ce projet de vente et la façon dont il nous a été présenté est pour moi d'une grande violence.

Nous ne devons pas être spoliés de nos investissements en travail ni de nos investissements financiers. Nous sommes sûrs que ce CE n'a pas le droit moral pour lui. Peut-être n'a-t-il pas non plus le droit tout court. A vérifier.



Rapport sportif

Nous avons cette année à nouveau organisé les championnats inter-départementaux et régionaux de silhouettes métalliques carabine 22LR et Field-Pistol sur notre stand 100 mètres.

À chaque fois deux belles journées de sport et de convivialité. Un grand merci aux arbitres et aux bénévoles qui ont permis le bon déroulement de ces compétitions. Avec un remerciement particulier à nos amis Céline, Laurent et Christian MALPLAT, qui se sont investis, en plus du reste, pour que les repas pris lors de ces journées soient une réussite saluée par tous.

Nos compétiteurs ont participé aux concours officiels suivants :

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TAR

Catégorie Fusil à verrou :	
MALPLAT Christian	14°
MARGOTTEAU Pascal	15°
MALPLAT Laurent	16°
GENTIL Philippe	18°
Catégorie FSA petit calibre :	
MARGOTTEAU Pascal	4°
DE MALET ROQUEFORT Michel	5°
Catégorie carabine 22LR :	
MALPLAT Christian	1°
Catégorie Pistolet revolver :	
MARGOTTEAU Pascal	9°
MALPLAT Christian	15°
VIALLE Jean-Pierre	19°
MALPLAT Laurent	21°
Catégorie Vitesse militaire :	
MARGOTTEAU Pascal	9°
MALPLAT Laurent	18°
MALPLAT Christian	20°
VIALLE Jean-Pierre	24°

CHAMPIONNAT REGIONAL TAR

MARGOTTEAU Pascal	28°
MARGOTTEAU Pascal	8°
DE MALET ROQUEFORT M	13°
MARGOTTEAU Pascal	42°
MARGOTTEAU Pascal	39°

CHAMPIONNAT INTER-DÉPARTEMENTAL S.M. Carabine 22LR

Catégorie carabine légère :	
BARBET Thierry	2°
MALPLAT Christian	3°
MALPLAT Céline	6°
MARGOTTEAU Pascal	7°
MALPLAT Laurent	8°
HERAUD Jean-Claude	9°
QUATRE CASAS Guillem	10°
GENTIL Philippe	11°
Catégorie carabine silhouette :	
BARBET Thierry	2°
MALPLAT Christian	3°
MARGOTTEAU Pascal	4°
QUATECASAS Guillem	5°
GENTIL Philippe	6°
MALPLAT Laurent	7°
HERAUD Jean-Claude	8°
MALPLAT Céline	9°

TSBM —Assemblée générale du 02/07/2022

Page 5 sur 6



CHAMPIONNAT INTER-DÉPARTEMENTAL S.M.Field-Pistol

Catégorie production :

VIALLE Jean-Pierre	1°
MARGOTTEAU Pascal	2°

Catégorie visée optique :

BARBET Thierry	1°
VIALLE Jean-Pierre	2°
MARGOTTEAU Pascal	3°

CHAMPIONNAT REGIONAL SM carabine 22LR

Catégorie carabine légère :

MALPLAT Christian	1°
MARGOTTEAU Pascal	5°
BARBET Thierry	6°
HERAUD Jean-Claude	7°
MALPLAT Laurent	8°
GENTIL Philippe	13°
MALPLAT Céline	14°

Catégorie Carabine silhouette :

MARGOTTEAU Pascal	3°
MALPLAT Christian	5°
BARBET Thierry	6°
GENTIL Philippe	7°
HERAUD Jean-Claude	9°
MALPLAT Laurent	10°
MALPLAT Céline	12°

CHAMPIONNAT REGIONAL S.M. Field-Pistol

Catégorie production :

VIALLE Jean-Pierre	1°
MARGOTTEAU Pascal	6°

Catégorie visée optique :

MARGOTTEAU Pascal	3°
BARBET Thierry	6°
VIALLE Jean-Pierre	7°

CHAMPIONNAT INTER-DÉPARTEMENTAL S.M. Arme de poing petit calibre

Catégorie arme de poing production debout

BARBET Thierry	1°
----------------	----

CHAMPIONNAT REGIONAL S.M. Arme de poing petit calibre

Catégorie arme de poing production debout

BARBET Thierry	2°
----------------	----

CHAMPIONNATS DE FRANCE SILHOUETTES METALLIQUES du 01 au 07 août 2022

Trois de nos adhérents participeront à ces Championnats :

M. Thierry BARBET, M. Christian MALPLAT et M. Jean-Pierre VIALLE.

Après lecture du rapport moral et du rapport sportif le président les soumet au vote de l'assemblée. Aucune voix contre, aucune abstention, les rapports moral et sportif sont votés à l'unanimité.

Tarifs des licences

Le prix de la licence reste inchangé pour la nouvelle saison sportive.

Association affiliée à la Fédération Française de Tir sous le n°1130008 / agrément Jeunesse et Sports n° 30 S 14 / code APE : 926C

SIRET n°49414138500018

Site internet : www.tsbm.fr - Courriel : tsbm@outlook.com

Adresse : Chez Jean-Pierre VIALLE, 935 Route de Salazac, 30200 SAINT LAURENT DE CARNOLS



Rapport financier:

Le rapport financier est présenté et détaillé par le trésorier.

Le trésorier présente les comptes de l'association, le bilan et les comptes annexes.

Les commissaires aux comptes n'ont décelé aucune anomalie dans les comptes et les documents comptables qui leur ont été remis.

Le président soumet le rapport financier au vote de l'assemblée.

Aucune voix contre, une abstention, la proposition est adoptée à la majorité.

Questions diverses

Peut-on avoir une projection sur l'année à venir et les évènements sportifs envisagés ?

Compte tenu de la situation abordée précédemment relative au projet de rachat des terrains, les membres du comité directeur n'ont pas prévu à date de développer de nouvelles disciplines ou activités sur l'année à venir. Pour autant, les membres du comité directeur restent très intéressés par toute suggestion de la part des adhérents. Après échanges et étude de leur projet, ils restent prêts à les aider pour sa mise en œuvre dans le respect strict des règles de sécurité et de la capacité des installations.

Quelle est la date de validité des badges d'accès aux pas de tir ?

Les badges d'accès ont leur date de validité liée à celle de la licence en cours soit le 30/09/2022.

Quelle est la date butoir pour les aptitudes médicales en cours ?

Le nouveau certificat médical doit être réalisé et communiqué au TSBM avant le 30/09/2022.

Est-on obligé d'utiliser le certificat médical proposé par la FFTir ?

La trame du certificat médical agréé FFTir est disponible sur le site du TSBM (<https://www.tsbm.fr/telechargement/certificat-2022-2023.pdf>). En cas de refus du praticien d'utiliser cette trame, il peut toujours délivrer votre aptitude médicale via sa trame habituelle.

Aucune autre question diverse n'étant proposée par l'assemblée, à 16 h ...00...mn le président lève la séance après avoir remercié vivement les participants.

Le Président entrant
Pascal MARGOTTEAU

La trésorière
Céline MALPLAT

Le secrétaire
Guillem QUATRECASAS

Le Président sortant
Jean Pierre VIALLE